



**MINISTÈRE
DES ARMÉES
ET DES ANCIENS
COMBATTANTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**INSTITUTION
NATIONALE DES
INVALIDES**

AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE

Article L2122-1 du Code général de la propriété des personnes publiques

**OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR
L'INSTALLATION ET L'ANIMATION D'UN MARCHÉ DE NOËL A
L'INSTITUTION NATIONALE DES INVALIDES**

CONSULTATION N° 2024_14

Les candidatures et les offres sont à remettre avant le :

09 décembre 2024 à 16H00

SOMMAIRE

ARTICLE 1	DESCRIPTION	3
1.1	NOM ET ADRESSE DE L'ACHETEUR PUBLIC	3
1.2	OBJET	3
ARTICLE 2	CARACTERISTIQUES DE LA CONSULTATION	3
2.1	MODE DE PASSATION	3
2.2	DURÉE	3
2.3	REDEVANCE	3
ARTICLE 3	REMISE DES PLIS PAR LES CANDIDATS	3
3.1	CONTENU DES PLIS	3
3.1.1	<i>Pièces relatives à la candidature</i>	3
3.1.2	<i>Pièces relatives à l'offre</i>	4
3.2	MODALITÉS DE PRÉSENTATION DES PLIS, RENSEIGNEMENTS, MODIFICATIONS ET COMMUNICATIONS RELATIFS À LA CONSULTATION	4
3.3	DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES PLIS	4
ARTICLE 4	JUGEMENT CANDIDATURE ET DES OFFRES	4
7.2.3.	<i>Critères de jugement des offres</i>	4
ARTICLE 5	DISPOSITIONS DIVERSES	5
5.1	VISITE DE SITE	5
5.2	ASSURANCE	5

ARTICLE 1 DESCRIPTION

1.1 Nom et adresse de l'acheteur public

L'Institution nationale des Invalides, établissement public à caractère administratif régi par les dispositions des articles L.621 1 à L.622 8 et R.621 1 à R.622 22 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre – SIRET N° 180 007 023 00013 - APE N° 8610Z - N° de TVA Intracommunautaire FR62 180 007 023 dont le siège social est Institution nationale des Invalides, 6 boulevard des Invalides, CS 70807, 75700 Paris CEDEX 07 - France, représentée par le médecin général Inspecteur Sylvain AUSSET, directeur, nommé par décret du 01 juillet 2024.

1.2 Objet

Le présent avis d'appel à la concurrence a pour objet de définir les modalités d'occupation du domaine public à l'occasion de l'évènement du marché de Noël qui aura lieu le 12 décembre 2024, dans l'enceinte de l'Institution nationale des Invalides, au profit des pensionnaires, des patients ainsi que du personnel.

Il conduira à la signature d'une convention d'occupation temporaire du domaine public (AOT) entre l'Institution nationale des Invalides et les occupants.

ARTICLE 2 CARACTERISTIQUES DE LA CONSULTATION

2.1 Mode de passation

La présente consultation est passée selon l'article L2122-1 du Code général de la propriété des personnes publiques consultables sur les sites internet suivants : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000034444126.

2.2 Durée

Le marché de Noël se déroulera sur une journée, **le jeudi 12 décembre 2024 de 10h30 à 16h30**.

2.3 Redevance

Conformément à l'article L2125-1 du Code général de la propriété des personnes publiques https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000034448136/, les occupants recevront le droit d'installer temporairement un espace de vente situé sur le domaine public pendant la durée du marché de Noël, moyennant une redevance.

Le montant de la redevance est fixé à :

- 10 € pour les produits artisanaux et les créations (hors alimentaire)
- 15 € pour les produits dits de « bouche »

Les occupants seront redevables et devront s'acquitter de cette redevance auprès de l'agent comptable. Les modalités seront précisées dans la convention d'occupation temporaire du domaine public.

ARTICLE 3 REMISE DES PLIS PAR LES CANDIDATS

3.1 Contenu des plis

Les plis sont présentés sous la forme d'un **dossier électronique unique** comprenant les documents relatifs à la candidature et à l'offre détaillés ci-après.

3.1.1 Pièces relatives à la candidature

Peuvent être éligibles uniquement les commerces en parfaite conformité juridique et enregistré auprès d'une Chambre de Commerce et des Métiers.

- Extrait KBIS datant de moins de 3 mois
- Nom commercial et dénomination sociale, adresse postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET.
- Forme juridique du candidat (entreprise individuelle, SA, SARL, EURL, association, etc.).

Les candidats n'ayant pas de statut professionnel peuvent participer à la consultation à condition de fournir les justificatifs suivants :

- Une déclaration sur l'honneur précisant que les produits proposés lui appartiennent, qu'elle ne pratique pas de vente régulière et que ses créations sont réalisées à titre personnel.
- Une liste des produits vendus, précisant qu'ils sont fabriqués par ses soins et non achetés en vue d'une revente.
- Une déclaration sur l'honneur confirmant que son chiffre d'affaires annuel ne dépasse pas le seuil nécessitant un enregistrement professionnel.

3.1.2 Pièces relatives à l'offre

Un mémoire comportant une présentation de l'offre :

- Une description des produits/activités/animations proposés + photos
- Les tarifs des produits proposés

3.2 **Modalités de présentation des plis, renseignements, modifications et communications relatifs à la consultation**

Les candidats transmettent leurs dossiers via la plate-forme des achats de l'Etat (PLACE). Les candidats doivent remettre leurs réponses par voie électronique, sur le profil d'acheteur de l'Institution nationale des Invalides, accessible à l'adresse internet suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

L'identification n'est pas obligatoire pour procéder au téléchargement du dossier de Consultation des Entreprises (DCE) sur la plate-forme : les candidats peuvent soit remplir préalablement un formulaire en indiquant leurs coordonnées, soit télécharger anonymement le DCE.

Toutefois, en cas de téléchargement anonyme du dossier de Consultation des Entreprises (DCE) et/ou de mentions erronées dans le formulaire d'identification, les candidats ne seront pas informés des éventuelles modifications de la consultation (modifications de dates, rectificatifs/compléments du dossier échanges de questions/réponses, etc.) et en assument l'entière responsabilité dans l'élaboration de leur offre.

Les candidats doivent poser toutes leurs questions techniques ou renseignements spécifiques à la consultation, par écrit, via la plate-forme des achats de l'Etat. Toutes les questions et les réponses susceptibles d'intéresser l'ensemble des candidats seront communiquées par le même canal d'information.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que les documents transmis au format .exe ne seront pas acceptés dans le cadre de la présente consultation.

3.3 **Date limite de réception des plis**

Seuls peuvent être ouverts les plis qui ont été enregistrés au plus tard à la date et heure limites de réception des plis mentionnées en page de garde du présent document.

En cas d'indisponibilité de la plate-forme empêchant la remise des plis dans les délais fixés par la consultation, la date et l'heure de remise des offres peuvent être modifiées.

ARTICLE 4 JUGEMENT CANDIDATURE ET DES OFFRES

Pour être recevables, les offres doivent contenir l'ensemble de pièces listées aux articles 3.1.1 et 3.1.2.

7.2.3. Critères de jugement des offres

Les critères de sélection sont les suivants :

- La qualité, variété et l'originalité des produits proposés,
- La présentation soignée, festive, de qualité et en cohérence avec l'esprit de Noël des objets ou produits (mise en scène, décoration...).
- Prix des produits proposés à la vente

Dès que les candidatures auront été examinées, elles feront l'objet d'un courrier accompagné de la convention d'occupation temporaire du domaine public pour les candidats retenus ou d'un courrier de refus le cas échéant.

L'Institution nationale des Invalides se réserve le droit de ne pas donner suite à la consultation si aucune des propositions exprimées ne lui paraît pouvoir être retenue.

Aucune indemnisation ne sera versée aux candidats au titre du présent avis d'appel à la concurrence, quelle que soit la suite donnée à leur proposition.

Le rejet d'une candidature ne donne lieu au versement d'aucune indemnité.

ARTICLE 5 DISPOSITIONS DIVERSES

5.1 Visite de site

La **visite** sur site n'est **pas obligatoire**.

Une visite est possible pour les candidats afin de leur permettre de mieux appréhender les lieux. Pour convenir d'un jour de visite, les candidats doivent prendre rendez-vous par téléphone auprès de Madame BOUCHEND'HOMME Madeleine joignable au 01 40 63 22 86 ou au 06 46 13 87 10.

5.2 Assurance

L'occupant contractera toutes les assurances nécessaires à l'exercice de son activité sur un espace du domaine public qui lui sera concédé temporairement par L'Institution nationale des Invalides.